

MONTECH

l'actualité de l'hiver



DOSSIER SPECIAL TRANSITION ENERGETIQUE

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES JANVIER 2018

ÉTAT-CIVIL

Evènements publiés avec l'accord des personnes concernées ou de leur famille

Du 1er Octobre 2017 au 31 Décembre 2017

NAISSANCES

SABATIE Mélia	04/10/2017
BEN AMMAR Sarah	07/11/2017
BEN AMMAR Yara	07/11/2017
LAGRAULET DEKKER Léon	06/11/2017
YANG Keon	02/12/2017
AZEHAF Firdaws	10/12/2017

DÉCÈS

TROYES Adrienne	06/10/2017
BERENGUER née GRANDE Jacqueline	05/10/2017
GUIONNET née MARGARIDENC Georgette	16/10/2017
GUY née CRAVERO Joséphine	21/10/2017
DUFOUR Jean-Jack	29/10/2017
BOUZIGNAC née ESCUR Suzanne	01/11/2017
VERGNOLE Alix	01/11/2017
VESLIN Armand	01/11/2017
BARBISAN née COSTA Yolande	02/11/2017
PENCHENAT née COMPS Germaine	07/11/2017
LAFITTE née LACASSAGNE Josette	08/11/2017
REZER née CANOVAS Pauline	07/11/2017
BOTTEGA née RAGAZZON Angela	14/11/2017
BIDOUZE née SANUY Renée	18/11/2017
BOUTIGNY Claude	15/11/2017
PIERRAT née MAISSE Nicole	05/12/2017
VAUDEZ Jeanne	11/12/2017
MUNOZ née BUSSEAU Paulette	12/12/2017
DUPEYRON Josiane	16/12/2017
THEDIE née PORTELLI Jeanne	22/12/2017
PETIT Pierre	25/12/2017
TORNABENE Ida	23/12/2017
CARAYOL Yves	28/12/2017

Comment se pacser ?

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (PACS) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie depuis le 1er novembre 2017.

En France, les personnes qui veulent conclure un pacs doivent, depuis cette date, faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

. soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune)

. soit à un notaire

Le Pacs est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention.

Les pièces à fournir sont :

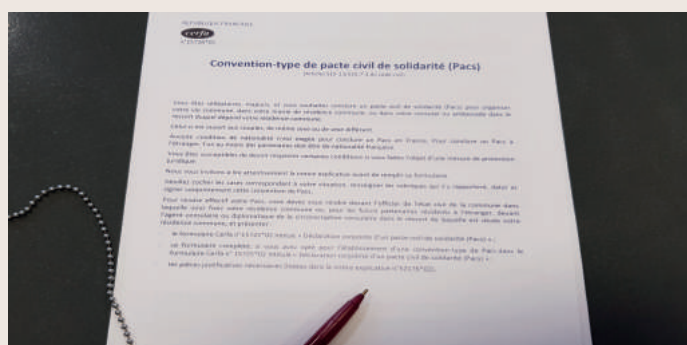
. Convention de Pacs : soit la convention personnalisée ou soit le formulaire complété cerfa n° 15726*02

. Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, de non-alliance et de résidence commune (formulaire cerfa n° 15725*02)

. Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger

. Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...) délivrée par une administration publique (original+1 photocopie)

Tout dossier doit être déposé en Mairie. La conclusion du PACS se fait sur rendez-vous auprès d'un officier d'Etat Civil.





Même si le mois de janvier a vécu, j'adresse aux montéchoises et aux montéchois, au nom de l'équipe municipale et des employés communaux, des vœux de santé et de prospérité pour cette nouvelle année.

Sous le signe de l'écologie ce bulletin appréhende les différentes mesures et intentions développées au sein de notre collectivité. Ce n'est pas chose toujours aisée mais nous nous apercevons bien que cette marche est, chaque jour, plus présente dans nos faits et gestes tant la sauvegarde de la planète se révèle être une préoccupation vitale. C'est dans le détail que peuvent se trouver les recettes

d'un monde plus respectueux. Il en est ainsi de la nature en soi mais également de la nature humaine en ses comportements sociaux. C'est le sens de la vie et de ces retranscriptions au regard des activités associatives de notre commune.

Ce « vivre ensemble » évoqué maintes fois doit se concrétiser par nous dans nos actions collectives. C'est une preuve de santé sociale. Ce sont des vœux que je formule à nouveau.

Jacques Moignard.

Maire de Montech



Installation du CMJ

Le 9 novembre 2017, a eu lieu l'installation des jeunes conseillers municipaux, élus en octobre dernier, sous la direction de Fanny Dostes, conseillère municipale en charge du CMJ qui a proposé la composition des trois commissions, ci-dessous :

Commission Cadre de Vie : Alix Cavilles, Montaine Dumortier, Léa Joseph, Lorie Novarino, Jason Ondigui, Camille Parot et Flora Suire.

Commission Culture : Maiwenn Aggoun, Quentin Ferré, Lilou Guillemetz, Ambrine Habbouba et Eléonore Mollet-Girard.

Commission Sport : Maxime Carcelle, Emma Elleboudt, Ilan Ferron, Mathias Galera et Sabri Grissi.

SOMMAIRE

Editorial	P3
Education	P4
Social	P6
Travaux	P7
Environnement	P8
Manifestations	P18
Associations	P21
A savoir	P22
Expression libre	P23



Le guide PCS vous oriente sur les conduites à tenir, face aux risques de toute nature auxquels vous pouvez être confrontés.

ÉDUCATION

Le Père Noël en visite dans les écoles



La veille des vacances, c'était déjà un air de fêtes et surtout de Noël qui régnait dans les écoles de Montech, avec, comme chaque année, la traditionnelle visite du Père Noël, attendu avec impatience.

La hotte était bien remplie car chaque classe a reçu son lot de cadeaux, pour le plus grand plaisir des enfants.



SECURITE ROUTIERE



RAPPEL

Depuis le 22 mars 2017, le port d'un casque à vélo est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, qu'ils soient conducteurs ou passagers. Nonobstant cette obligation le port des équipements de sécurité, gilet et casque, est vivement recommandé pour tous les déplacements de vos enfants.

PARI CITOYEN «VIS MON HANDICAP» pour les élèves de 3ème

Relevé voilà 6 ans à l'initiative de Nathalie Ardiot, ancienne conseillère principal d'éducation du collège, le pari est celui d'un monde où les discriminations seront vaincues par l'action citoyenne. Un programme de lutte contre les discriminations a été ainsi mis en place pour chaque niveau du collège.

Mardi 5 décembre dernier, les élèves de 3ème ont donc été les acteurs de la journée de lutte contre les discriminations liées au handicap. En participant à 5 ateliers (rugby, basket, volley, torball, témoignages de vie), ils ont évolué dans un univers très souvent inconnu, et réalisé à quel point le handicap n'est pas toujours suffisamment pris en compte dans notre société. Chaque élève mesure les difficultés auxquelles les handicapés sont confrontés au quotidien.

Cette journée doit l'essentiel de sa réussite aux partenaires : Comité Handisport 82 (M. Virol, président, M. Gorina, responsable), à l'équipe de basket fauteuil de Caussade et son président, M. Virol, aux « Pandas » de Montauban (rugby fauteuil) et leur entraîneur M. Gorina, et aux bénévoles des clubs handisport cités.



Les Petites Bouches à nouveau en concert

En juillet sur l'Esplanade de la Médiathèque leur prestation avait déjà été remarquable, mais ce mercredi 6 décembre, dans une salle Marcel DELBOSC copieusement remplie, les enfants de Montech ont démontré qu'ils avaient franchi une marche supplémentaire ; sur scène avec les Grandes Bouches, les interprétations furent magnifiques et une véritable communion s'est faite avec le public. Cette soirée a permis de récolter la somme de 1600€ qui a été reversée à une école de l'île Saint-Martin, dévastée récemment par un ouragan, pour l'achat de matériel scolaire.



SOCIAL

Des bébés émerveillés par le Père Noël

Pour beaucoup, c'était leur premier Noël, et cette venue du Père Noël a capté l'attention de tous. Regroupés dans la crèche superbement décorée, chacun attendait l'appel de son prénom, pour s'avancer et recevoir son cadeau. Certains avec un peu de timidité ou de retenue, mais la grande majorité avec le sourire et un regard émerveillé, sous les yeux de leurs parents.



La gestion de la crèche dépend désormais de la Communauté des Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne

La compétence «petite enfance» a été prise par la nouvelle communauté de communes au 1er janvier de cette année. Ainsi, la crèche «les petits lutins, (42 berceaux) rejoint 7 autres crèches du territoire intercommunal et détient la particularité d'être la seule gérée en régie (c'est-à-dire directement par la collectivité).

Sous la direction de madame Alice Andréone, l'équipe est inchangée et poursuit le travail de qualité pour le bien être des tout petits.

Le portail «famille» sur le site de la mairie est toujours le moyen d'accès pour le paiement des prestations et la régie est également opérationnelle auprès de madame Laffont qu'il vous est loisible de contacter en mairie.

Contact crèche : LES PETITS LUTINS 09 65 30 72 51



Le lycée



Les travaux du lycée avancent à grands pas. Les deux grues ont été démontées à la fin de l'année 2017, preuve de la fin du gros œuvre.

Les travaux de terrassement du parking commenceront prochainement.

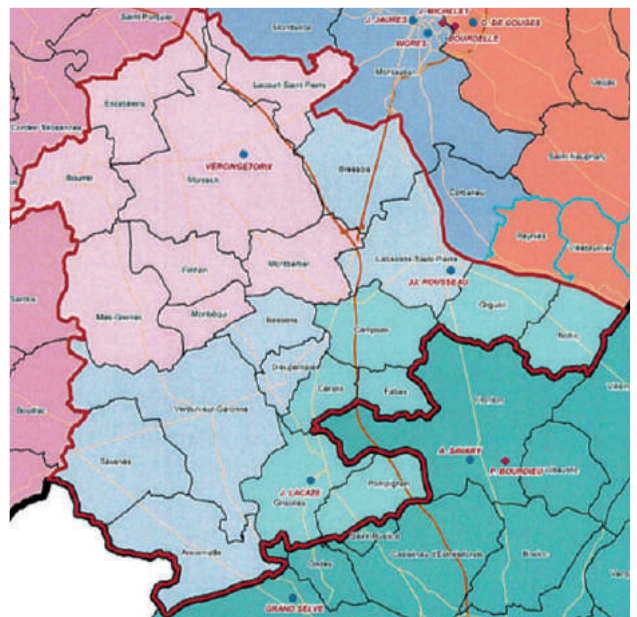
Au niveau pédagogique, la carte scolaire a été présentée : le lycée de Montech sera l'établissement de rattachement des élèves de 22 communes (communes à l'intérieur du périmètre rouge).

L'ouverture sera progressive entre 2018 et 2020 : les secondes générales et technologiques en 2018 ainsi que les secondes professionnelles (entre 450 et 500 élèves au total) puis les premières en 2019 et enfin les terminales en 2020. Concernant les BTS, l'ouverture est prévue en 2019.

Pour la rentrée 2018, seront constituées environ :

- 11 divisions de secondes générales et technologique avec les enseignements d'exploration suivants : littérature et société, méthodes et pratiques scientifiques, sciences économiques et sociales, principes fondamentaux de l'économie et de la gestion, création et innovation technologique, latin.
- 2 divisions de seconde professionnelle : une classe gestion et administration et une classe commerce

Les langues vivantes enseignées seront l'anglais, l'espagnol, l'allemand et l'italien.



URBANISME

Les chiffres de 2017

- 123 Déclarations d'Intention d'Aliéner
- 2 Permis d'Aménager (1 accordé)
- 78 Déclarations préalables (60 accordées)
- 159 Certificats d'Urbanisme (152 accordés)
- 7 Autorisations de travaux (6 accordées)
- 57 Permis de Construire (42 accordés)
- 24 Maisons individuelles accordées (8 en lotissement + 16 en diffus) + 1 Logement
- 65 Permissions de voiries
- 123 Déclarations d'intentions de commencements de travaux

Le reste est soit refusé, annulé ou en cours d'instruction au 30/12/2017

DOSSIER SPECIAL TRANSITION ENERGETIQUE

Nous habitons une maison commune



Nous habitons une « maison commune », ne nous en déplaie ou n'en déplaie à certains. Nous voyons bien, régulièrement, que cette maison se dégrade et que des interactions existent entre nous tous, ses habitants ; que les activités de nos voisins influencent la qualité de notre vie et réciproquement ; que si l'un d'entre nous laisse la porte ouverte, nous serons nombreux à nous enrhummer et que nous paierons tous la facture de chauffage ; que le gaspillage des habitants d'une pièce diminue les ressources communes dont nous disposons.

Les choses peuvent changer, les choses changent.

Nous savons aussi, par expérience, que si nous unissons nos efforts, en dehors des préjugés, des partis-pris, d'un esprit clanique... une évolution, voire une amélioration, peut se faire. Nous constatons aussi que nombreux sont ceux qui souhaitent voir ces changements plus efficaces, plus efficients, plus importants. Chacun pouvant faire sa part, si minime soit telle. Être à l'écoute de l'autre, des autres n'est sûrement pas inutile et nous fait progresser.

Et puis, avons-nous d'autres choix que de vouloir œuvrer à une meilleure qualité de vie, une diminution des produits dangereux autour de nous, une nature plus saine, un air plus respirable, une alimentation plus naturelle, une planète plus vivante ? Faisons-le pour nous... et pour ceux qui nous suivent.

C'est pour toutes ces raisons que ce bulletin municipal sera un peu différent des autres, avec cette thématique « transition énergétique », en résumant ce qui se passe, ce que nous avons déjà fait, et ce que nous projetons de réaliser. Mais une commune n'existe pas seule, elle interagit avec ses habitants bien sûr, ses entreprises, ses associations... mais elle agit aussi avec et dans sa communauté de communes, son département, sa région, son pays... sa planète. C'est pour cela que nous regardons aussi, et avec grand plaisir les projets des particuliers, des entreprises, de notre intercommunalité.

ENVIRONNEMENT

Les réalisations municipales à ce jour

Votre collectivité a depuis plusieurs années entrepris des réalisations permettant des économies d'énergie, la production d'électricité, des mesures de préservation de la nature, nous en détaillons plusieurs.

Bâtiments municipaux

Le bilan réalisé en 2014, avec le concours du SDE, nous a permis d'analyser les spécificités thermiques et énergétiques des 19 bâtiments de notre commune. Cette analyse a conduit à un plan de trois ans avec la possibilité d'effectuer 116 actions d'isolation, de modifications, de différents travaux sur ces bâtiments. Actions à coûts modestes parfois comme le déplacement d'un thermostat, à coûts plus élevés aussi comme les isolations ou parfois difficilement réalisables comme le remplacement d'une chaudière. Les deux écoles ont fait l'objet de « soins particuliers ».

ECOLE LARRAMET : Changement complet des menuiseries extérieures (28 500€) remplacement du chauffage par aérothermie à gaz par de l'aérothermie à eau chaude et changement de la centrale d'extraction d'air (12 500€), isolation des tuyauteries en toiture (13 600€). Le bilan fait apparaître une économie sur les factures de gaz et d'électricité et aussi un confort de travail pour le personnel et nos jeunes enfants

ECOLE SARRAGNAC : Mise en place de la GTC (Gestion Technique Centralisé du chauffage) avec des capteurs et un traitement d'air en double flux, modification des périodes de chauffage, ceci a été complété avec des robinets thermostatiques ; ce qui a permis de passer de 247 000KW de gaz en 2013 à 152 000 KW en 2016. Changements également des éclairages et automatisations de ceux-ci.

Panneaux photovoltaïques à l'école Larramet



Fonctionnels depuis 2011, les 99 panneaux d'une surface totale de 120 M2, ont une capacité de 17,33 KWc. En une année ils produisent environ 19 500 kWh, soit un revenu pour la Mairie d'environ 9 000 à 10 000€ suivant l'ensoleillement. L'investissement a été de 160 000€ et le prix d'achat est fixé à 0,54 € le KW, chiffres à comparer à ce qui se fait maintenant... A ce jour et depuis son installation, il a été calculé une économie de 72 tonnes de Co2.

ENVIRONNEMENT

Eclairage public



C'est un point de confort et financier non négligeable pour notre collectivité : en tout 1392 points lumineux à entretenir par nos services techniques, que ce soit sur les routes communales, intercommunales ou départementales.

Investir dans le changement des lampes à sodium haute pression par des ampoules LED, représente une dépense conséquente, mais c'est aussi, diminuer la facture d'électricité et faire des économies d'entretien. Une tête LED coûte environ 400€, posée par nos techniciens. Pour l'in-

stant plus de 160 têtes ont été remplacées, nous sommes donc sur un plan à dix ans avec environ 40 000€ investis chaque année. Ce poste budgétaire représente environ 80 000€ en 2017 sur une facture totale d'électricité qui atteint à 230 000 € ; on note une baisse importante de cette facture en trois ans : 17%, mais les taxes augmentant, elle n'est que relative. Nous avons donc fait ce choix de remplacer les têtes « boule » de 100 Watts, par des LED de 35 watts.

A ce jour sont réalisées, les rues et impasses suivantes : Briqueterie, Notre-Dame, Papetiers, Paul Riquet, Elfes, Gendarmerie, Jardins, Château d'eau, Château Vieux... les routes d'Auch, de Montauban... les boulevards Pasteur, Lagal, la halte nautique, la médiathèque... En 2018, les changements sont prévus rues des Capucines, du bosquet bleu, des soleils, Henri de Saint Julien...

Les réalisations des particuliers, des entreprises, des collectivités.

Pour des raisons économiques, écologiques, citoyennes... de nombreuses montéchoises et montéchois, ou des entreprises ont engagé des travaux ou des investissements dans ce domaine de la production d'énergie ou d'économie. Il nous paraissait essentiel d'en citer plusieurs.

Des particuliers (s') investissent : des panneaux photovoltaïques sur leur toiture.

A ce jour le service urbanisme de la Mairie a autorisé 107 particuliers à installer des panneaux chez eux. Nous arrivons à une surface totale estimée de 310 KWc (À savoir que les particuliers sont souvent sollicités pour des surfaces de 9M2 et une production de 3KWc)

Nous avons rencontré J. Philippe Doumenc, au quartier Lacaral, qui nous parle de son projet familial : « Nous avons fait construire notre maison à Montech en 2007, et en 2012, pour des raisons écologiques et financières, nous avons investi dans un équipement photovoltaïque sur notre toiture.

ENVIRONNEMENT



Il y a 8 panneaux sur un toit et 12 sur un autre, soit une production de 3 kWc.

Financièrement, cela nous rapporte entre 1400 et 1500 € par an ; comme nous avons une facture d'électricité mensuelle de 1400€, cela s'équilibre... Ce sera aussi un petit plus à la retraite. »

Hangars de la Vitarelle



C'est en 1993 que Mr Fouragnan décide de créer une activité de conditionnement d'engrais vrac en Big-Bag de 500 ou 1000 kilos, à l'ancienne papèterie. A partir des années 80, devant le manque de place et l'accès difficile, il décide de s'installer à la Vitarelle où il construit des hangars... La demande de stockage pour diverses entreprises ou bien d'activités artisanales se développant il agrandit régulièrement ces bâ-

timents pour arriver à près de 25 000 m².

En 2014, il est contacté par l'entreprise bretonne Langla Solar pour équiper toutes ses toitures de panneaux photovoltaïques, soit 13 148 panneaux pour une surface de 14 500 m² avec une production d'environ 2 500 kWc.

Le Poney Club

En 2007 Lionel et Audrey, déjà dotés d'une solide expérience professionnelle, s'installent à Montech, route de Lacourt Saint-Pierre pour des activités équestres. En 2012 ils envisagent de construire un manège couvert de 3000 m², mais le coût étant très élevé, Lionel et Audrey partent à la recherche de partenaires... C'est la réponse d'Arcolia Energie : couvrir la toiture de ce manège de panneaux photovoltaïques ! La production de 240 kWc des 2000 m² participe à la rentabilité de cet ouvrage. De plus, les eaux de pluie sont collectées dans un bassin pour permettre l'arrosage de la carrière et des espaces enherbés.



ENVIRONNEMENT

Le Collège produit de l'électricité

Dès la conception de ce collège en 2006, il a été prévu de positionner des panneaux photovoltaïques sur les toitures du bâtiment principal. Ces panneaux photovoltaïques ont produit l'an dernier 3579 KWh. Cette production électrique crée des revenus au collège qui sont réinvestis dans des actions pédagogiques. Pour 2018, l'objectif au sein du collège est de réduire la consommation électrique en réglant des problèmes techniques liés au bâtiment et en changeant les habitudes de consommation d'énergie.



DRIMM : nos déchets comme énergie verte



De l'énergie à partir des déchets, c'est une réalité sur le site depuis 2009, DRIMM, pôle de valorisation et de traitement des déchets non dangereux, utilise le biogaz, issu de la dégradation biologique des déchets organiques, pour produire de l'électricité.

Pour réaliser cette valorisation, DRIMM a développé une importante plateforme de production d'énergie,

d'une puissance globale de 5,6 Méga Wh, représentant un investissement de près de 10 Millions d'Euros. Le biogaz y est utilisé comme ressource, et permet de faire fonctionner deux équipements de production d'électricité : un moteur gros comme celui d'un énorme groupe électrogène, et une turbine, grosse comme un moteur d'avion. Près de 95 % du biogaz récupéré sur le site est ainsi valorisé.

L'électricité produite est ensuite injectée dans le réseau public Enedis, au niveau du poste source de Finhan.

Site à énergie positive, chaque année DRIMM injecte près de 35 Giga Wh d'électricité, ce qui correspond à la consommation domestique (hors chauffage) de près de 40 000 habitants. En valorisant ce biogaz, reconnu énergie « verte », DRIMM apporte sa contribution aux objectifs nationaux de production d'énergies renouvelables.

ENVIRONNEMENT

Comment ça marche ?

DRIMM traite les déchets ménagers non valorisables par stockage, où les déchets sont confinés dans des alvéoles totalement étanches par rapport au milieu extérieur. En absence d'air, la dégradation de la matière organique va permettre la production de biogaz, qui contient une fraction importante de méthane : c'est la méthanisation.

Le biogaz est récupéré dans les alvéoles de stockage au moyen de réseaux de récupération spécifiques raccordés à des surpresseurs (le biogaz est « aspiré »). Il est ensuite envoyé vers la plateforme de production d'électricité, et sert à faire fonctionner le moteur et la turbine.

Ces deux équipements intègrent des alternateurs, et permettent ainsi de produire de l'électricité. L'électricité est en dernière étape rehaussée à la tension du réseau public (20 KV) avant d'être injectée au poste source de Finhan.



Les projets

Très soucieux de poursuivre ce processus, et de le décupler, nous vous faisons part dans cette dernière partie des projets municipaux, territoriaux ou privés.

Réhabilitation de la papèterie, et panneaux photovoltaïques

A l'étude depuis plusieurs années, la réhabilitation de ces 4500 m² de bâtiments est en passe de passer du stade projet au stade réalisation... Propriété de la municipalité depuis 1973, le site abrite déjà la médiathèque, le Point Jeunes, la cyber-base... Mais de l'autre côté de ces beaux ouvrages, c'est un peu (encore) la misère. Pas pour très longtemps.

En faisant appel à Enercoop (société coopérative d'intérêt collectif) producteur et fournisseur d'électricité, mais également accompagnateur de projets citoyens d'énergie renouvelable, la mairie souhaite conserver son patrimoine industriel et permettre à ses habitants de se le réapproprier par un projet citoyen, celui d'une couverture avec des panneaux photovoltaïques "qui appartiennent aux citoyens".

ENVIRONNEMENT

Pour l'instant, l'étude des structures est faite, l'APAVE, organisme de contrôle de conformité aux normes et conseils) a confirmé la viabilité des bâtiments, les Bâtiments de France cautionnent ce projet. Et la couverture en bacs acier doublés avec des panneaux photovoltaïques permettrait de produire plus de 300 kW d'électricité ; reste à choisir si la collectivité construit elle-même une société dédiée ou si elle s'appuie sur une SCIC existante comme Enercit 82. Se pose, bien sûr, la question de l'usage de tous ces bâtiments ? Et là les réponses et les projets ne manquent pas, même si aucune décision n'est encore prise : salle de spectacle, école de musique, services techniques, activités associatives, et même de garder des locaux pour une entreprise de rénovation de bateaux ou d'accastillage ?



Lycée de Montech : lycée à Energie Positive



On pourrait presque parler de « réalisation exemplaire ! » tant à tous les niveaux, le Conseil Régional a mis en place des systèmes d'économies, de production, de recyclage...

Dans sa construction, labélisée « chantier vert », le bois est fortement utilisé, ainsi que des matériaux biosourcés : façades en bois sur la structure béton par exemple. Ce lycée est construit exclusivement avec des toits plats végétalisés par des sedums.

Des panneaux photovoltaïques monocristallins opaques, d'une surface de 1 750 m², seront posés sur le bâtiment principal de trois étages pour une production totale de 370kW ;

ceci en autoconsommation, et avec injection au réseau du surplus.

Le chauffage se fera avec deux chaudières bois de 200kW couplées à une chaudière gaz de 785 kW en cas de froid intense. L'eau chaude sanitaire sera produite à partir d'une sous-station.

Les eaux pluviales seront recueillies dans une cuve de 60 m³ pour alimenter une partie des sanitaires. Tous les éclairages sont à LED basse consommation et dans sa conception les baies vitrées ont largement été utilisées.

A noter qu'il est prévu une ouverture progressive du lycée entre 2018 et 2020 : les secondes générales et technologiques en 2018 puis les premières en 2019 et enfin les terminales en 2020 ; concernant les BTS ouvertures probables en 2019.

ENVIRONNEMENT

Centrale Hydro-électrique sur le Canal

Dernièrement le SDE82 – Syndicat Départemental d'Energies - vient de lancer une étude de faisabilité avec le gestionnaire VNF pour un programme d'équipement de centrales électriques sur le canal, aux écluses. Constante et fiable, cette production d'énergie présente un très bon bilan environnemental. Toutefois, l'évaluation des contraintes d'aménagement : accès, génie civil, injection sur le réseau électrique... sont déterminantes pour l'avenir de ce projet.

Une autre idée germe également au bord de ce canal : une centrale de grande capacité en parallèle de la pente d'Eau... Le projet est dans « les cartons » de VNF et de la Mairie.

Le projet éolien Garonne et Canal

Comme nous l'avons fait dans la partie des réalisations, où nous avons relaté les projets des particuliers et des entreprises, il nous paraît important de décrire le principal projet éolien de notre territoire. Celui-ci est proposé par l'entreprise privée Valorem et pour lequel la Mairie n'est pas partenaire.

Cette société du sud-ouest, de type familial et employant 180 personnes développe depuis 1994 différents projets d'énergies renouvelables, de l'étude à la maintenance des parcs ; c'est elle qui a réalisé celui d'Arfons, dans la montagne noire, en 2009 avec 11 éoliennes.



En 2012, elle contacte les municipalités de la communauté de communes Canal et Garonne pour une étude préalable : potentiel du vent et raccordement électrique. Les études techniques durent de 2014 à 2016. Actuellement, l'instruction est dans les mains des services de l'état avec l'enquête publique tenue par une commission d'enquête durant le mois de janvier. La décision est exclusivement du ressort du préfet. Si cela aboutit, il faudra compter un an de travaux, en 2019, pour un début de production en 2020. Les collectivités locales doivent émettre un avis, comme en pareille consultation les débats contradictoires animent les échanges.

Ces 6 éoliennes, réparties sur les territoires de Finhan, Montbartier et Montech produiront 18 MW soit l'électricité pour 27 000 foyers ou 54 000 habitants soit plus que le nombre d'habitants de notre intercommunalité. Notre intercommunalité percevra environ 100 000 €/an de fiscalité ; de quoi alimenter des projets D.D. ou EnR ou autres... Leur fonctionnement est prévu pour 20 ans. Plus d'informations sur le site de Valorem : <http://www.parc-eolien-de-garonne-et-canal.fr/>



ENVIRONNEMENT

Et maintenant que vais-je faire ?

Cet encourageant bilan, ces projets nombreux nous interpellent et nous disent qu'on a tous quelque chose à faire, dans de nombreux domaines : économies d'énergie, déplacement, mode de vie, investissement...parfois quelques habitudes à changer simplement. Afin de vous aider, nous nous permettons une information non exhaustive de ces « possibles » :

- **En panneaux photovoltaïques Enercit** : Tous ceux et celles qui souhaitent contribuer au développement des Énergies renouvelables gérées par des citoyens sont invités à devenir sociétaires, même s'ils ne sont pas propriétaires de toiture. Son but est de permettre aux citoyen-nes de s'approprier la transition énergétique dans le cadre de l'économie sociale et solidaire. Elle va prochainement installer une vingtaine de toitures photovoltaïques. La SCIC se charge de l'étude de faisabilité, du choix du matériel, de l'installation, de la maintenance, et reste propriétaire des panneaux photovoltaïques. Les entreprises locales sont privilégiées pour l'installation des unités photovoltaïques. Le financement est assuré par les parts sociales, une subvention régionale et un prêt bancaire. Courriel : enercit82@ntymail.com

-**Notre intercommunalité** : Elle propose d'adopter des poules pour diminuer la quantité d'ordures ménagères et récolter des œufs frais tous les jours.

Vous pouvez aussi lui demander de venir broyer vos déchets de branches d'arbres pour 15 € de l'heure avec un employé associé.

-**Economies d'énergie l'ADEME** : sur le site de l'ADEME, retrouvez toutes les informations concernant l'isolation, le chauffage, le chauffe-eau solaire ou thermodynamique, les récupérateurs d'eau... ainsi que les aides que dont vous pouvez bénéficier pour vos travaux d'aménagement.



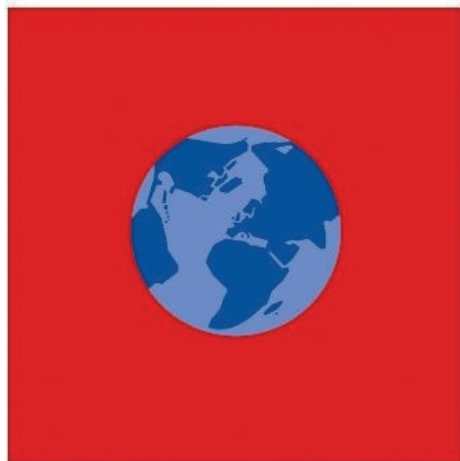
Les nuits de la thermographie

La communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne lance au printemps 2018, les nuits de la thermographie sur 10 des 27 communes, dont Montech.

Au début du printemps, un petit groupe sillonnera les rues du centre ville pendant la nuit, pour déceler à la caméra thermique les pertes énergétiques des bâtiments.

Bientôt plus d'informations sur le site : www.ville-montech.fr

A D E M E



ENVIRONNEMENT

BILAN

Montech n'a jamais souhaité ni opté pour une ville-modèle écologique ou productrice d'électricité...mais force est de constater que nous sommes sûrement leader et bien en avance sur la plupart des communes du Tarn-et-Garonne, voire même d'Occitanie. La simple addition en production d'électricité réalisée par les entreprises ou les particuliers fait un total d'environ 38,8 GWh en ce moment, soit la consommation de 44 000 habitants ; et si les projets se réalisent, on sera à 86,5 GWh soit la consommation de 98 000 habitants !!! Impressionnant, non ?

Ces chiffres nous permettraient de postuler à un label TEPOS, soit Territoire à Energie POSitive. Concept qui repose sur l'engagement des collectivités à élaborer une stratégie énergétique globale, visant à la fois la transition énergétique et le développement du territoire.

Les collectivités doivent combiner différentes actions en matière d'efficacité énergétique, de sobriété et de production d'énergie, décentralisée et renouvelable et d'optimisation des ressources locales. Ces actions peuvent reposer sur de nombreux projets : installation d'éoliennes, développement de l'énergie photovoltaïque, valorisation des déchets, méthanisation, biocarburant, lutte contre la précarité énergétique, etc.

Mais surtout continuons, notamment sur les économies d'énergie, la préservation de la biodiversité, les solidarités... le bien vivre ensemble dans notre ville et notre patrimoine !

Il ne s'agit, peut-être pas de sauver la planète comme on le dit parfois ; il s'agirait plutôt de sauver l'humain et la biodiversité qui sont sur la planète. Il y aura très difficilement des activités humaines, industrielles, artisanales, agricoles... sans principes écologiques. L'humain n'est qu'une partie de l'écosystème.



MANIFESTATIONS

UN SPECTACLE HAUT EN COULEURS ET EN SURPRISES

Vendredi 24 et samedi 25 novembre, les clubs de danse de Montech et Labastide St Pierre fêtaient leurs 30 années d'existence, devant une salle comble. Familles et amis sont venus nombreux à la salle Delbosc, assister à ce gala, qui, comme chaque fois, a tenu ses promesses, tant sur la qualité des danses présentées que sur la beauté des costumes confectionnés par des mains d'artistes couturières. Deux magnifiques soirées donc, qui ont réservé des surprises aux spectateurs, mais aussi à Nathalie Debono-Blatché, qui a vu son mari, ses beaux-frères, son père, et amis hommes danser sur Macho Man de Village People, ainsi que ses anciennes élèves sur un french cancan endiablé.



GRAND PRIX DE TAROT DE MONTECH

Ce samedi 2 décembre, cent quatre vingt joueurs et joueuses se sont affrontés en journée et soirée dans une ambiance de compétition, mais aussi dans un excellent état d'esprit. Le succès remporté par ce Grand Prix de Tarot de la ville a été au delà des espérances du Président de l'association, Jean-Rémi Larroque. Les joueurs venaient de clubs réputés et ayant fait leurs preuves depuis des années, comme Meauzac, Ramonville, Cadours, Albi, Prayssac, Castres, Mazères, Lectoure, Balma et même de Limoges.



DEUX BELLES INITIATIVES

Samedi 9 décembre sur la Place Jean Jaurès, les Sapeurs pompiers de Montech, avec énergie, sourire et bonne humeur, ont lavé 115 voitures pour une somme récoltée de 1309.40€.

Les «Poumpil's montéchois», quant à eux, s'étaient lancés comme défi les «12 Heures de marche» sur un petit circuit tracé dans le cœur de la ville. 87 participants, Poumpils ou pas, ont marché en continu, de 8 heures à 20 heures et plus de 2 500 € ont été récoltés.



MANIFESTATIONS

BOL DE BONNE HUMEUR AU MARCHÉ DE NOËL



Dimanche 10 décembre, dans la salle Marcel DEL-BOSC, le Marché de Noël du Comité des Fêtes n'a pas failli à la règle et a tenu toutes ses promesses avec de nombreux exposants aux activités très diversifiées, proposant de superbes réalisations artisanales, de délicieux produits de bouche et surtout de formidables idées cadeaux, à quelques jours de Noël.

Ajoutez à cela, la présence presque permanente du

Père Noël, venu avec son photographe officiel, Ludovic PAILLAT, les promenades en calèche, les magnifiques réalisations de Nathalie la maquilleuse, le traditionnel vin chaud et même la présence d'un groupe de rock sur la scène une partie de la matinée et vous obtenez ce résultat festif et convivial.

LE NOËL DE SAPERLIPOPETTE A ENCHANTÉ LE PUBLIC



Les Montéchois avaient répondu nombreux à l'invitation de la mairie pour assister au très beau spectacle «Le Noël de Saperlipopette» présenté par Léz'arts vivants. Le maire, Jacques Moignard, Marie Anne Arakélian, première adjointe en charge de l'enfance et plusieurs élus étaient présents parmi les enfants et leurs parents. Dans ce superbe spectacle, les comédiens ont fait participer les enfants qui ont été conquis par Saperlipopette. Ce spectacle de théâtre audiovisuel était rythmé de tours de magie, de chansons et d'effets audiovisuels qui ont fait plonger petits et grands dans la magie et la féerie de Noël.

En fin de représentation, petits et grands avaient les yeux et la tête remplis de belles images qu'ils ont certainement conservé pendant plusieurs jours.

MANIFESTATIONS

NOCES DE VERMEIL ENTRE LE JUDO ET MONTECH



C'est en 1972 que le judo s'est installé à Montech et le vendredi 22 décembre dans la salle Laurier, le Judo club Montéchois appelé maintenant Montech Arts Martiaux fêtait ses 45 ans de vie dans la commune. Plus de deux cent licenciés, des titres prestigieux, un palmarès qui fait toujours des anciens et surtout un groupe dans lequel toutes les tranches d'âges sont représentées. Tous se sont félicités de voir d'où est parti ce club et comment, tour à tour les différents présidents, éducateurs, bénévoles ont, par leur travail, fait progresser le judo, pour l'emmener au niveau où il se trouve aujourd'hui. La soirée s'est poursuivie par le verre de l'amitié et autour d'un repas très convivial et dans une ambiance festive.

AGENDA DES FESTIVITES

FEVRIER

Vend 2 : Soirée Théâtre

21h Salle Laurier Tarif : 7€

Sam 3 : Atelier d'écriture

10h Médiathèque

Loto du Rugby

21h Salle Marcel Delbosc

Dim 4 : Loto de la Chasse

15h Salle Marcel Delbosc

Vend 9 : Don du sang

14h à 19h Salle Laurier

Alors Raconte

18h Médiathèque

Sam 10 : Loto du Foot

21h Salle Marcel Delbosc

Soirée à thème

19h30 Salle Laurier

Dim 11 : Loto de la FNACA

15h Salle Marcel Delbosc

Lun 12 au sam 3 :

«Les Bolhy'svoyagent»

exposition à la Médiathèque

Dim 18 : 24ème Journée-

Toutes Collections

8h30 à 17h Salle Marcel Delbosc

Dim 25 : Loto école de Football

15h Salle Marcel Delbosc

Mar 27 : Café Littéraire

19h Médiathèque

MARS

Sam 3 : Loto du Basket

21h Salle Marcel Delbosc

Vend 2 : Soirée Théâtre

21h Salle Laurier Tarif : 7€

Loto Amicale

Sapeurs Pompiers

21h Salle Marcel Delbosc

Dim 4 : Loto du Basket

15h Salle Marcel Delbosc

Repas dansant

La polenta

12h Salle Laurier

Sam 10 : Loto Amicale des joueurs de football

21h Salle Marcel Delbosc

Représentation théâtrale

20h30 Salle Laurier

Mar 14 au 20 : Fête du court-métrage

Médiathèque

Sam 17 : 4ème journée de la femme

13h30 à 20h30 Salle Marcel Delbosc

Diffusion du film «Voyage sans visa»

17h Médiathèque

Soirée Rock & Salsa

21h30 Salle Laurier Tarif : 6€

AGENDA

TOMBOLAS DU MARCHÉ

13 Mars

24 Avril

22 Mai

24 Juillet

25 Septembre

18 Décembre

Dim 18 : Salon vente et services à domicile

10h à 17h Salle Marcel Delbosc

Sam 24 : Atelier fabrication de cosmétiques

9h Salle Annexe Laurier

Loto Anciens du Rugby

21h Salle Marcel Delbosc

Dim 25 : Loto Ecole du Rugby

21h Salle Marcel Delbosc

Mar 27 : Café Littéraire

19h Médiathèque

Sam 31 : Repas dansant

19h30 Salle Laurier

ASSOCIATIONS

Les associations monteçoises ont maintenant leur site internet dédié

Beaucoup d'associations monteçoises ont besoin de communiquer avec la population et une des difficultés de la population est de connaître l'actualité des associations.

Si les grandes associations ont leur propre site internet, ce n'est pas le cas de nombreuses associations de taille moyenne ou plus modeste.

La ville de Montech propose maintenant à toutes les associations monteçoises d'utiliser un site leur offrant une page pour présenter leurs activités, ainsi qu'un accès pour faire paraître leurs actualités, programmes, calendriers sportifs et autres animations...

Ainsi, dès la page d'accueil vous avez un aperçu de la vie associative monteçoise avec le bandeau d'actualités et l'agenda des manifestations. Un annuaire vous permet d'avoir facilement les coordonnées de l'association que vous cherchez.

Le site est consultable par la population à :

www.asso-montech.com

Nous souhaitons que ce site soit visité par le plus grand nombre afin que puisse se développer la communication entre la population et les associations

Dossier de demande de subvention sous format électronique.

Les associations sont nombreuses à Montech. Elles jouent un rôle très important dans l'animation de la ville et elles constituent aussi un élément important de vie sociale pour de nombreux habitants.

Ainsi pour aider les associations la ville de Montech a prévu un budget pour leur fonctionnement et leurs activités.

Pour ce faire, un dossier de demande de subvention est disponible en mairie. Celui-ci est accessible en fin de chaque année et doit être déposé avant le début du mois de février de l'année suivante.

Jusqu'à présent le dossier était disponible sous format papier. Il sera bientôt disponible sous format électronique pour faciliter sa rédaction par ordinateur.

Pour rappel, les subventions peuvent se présenter sous deux formes : soit financière, soit en prêt de matériel ou « location » gratuite de salle.

Ce sont plus de 60 associations qui bénéficient de subventions financières et/ou en matériel pour une utilisation par plus de 4000 adhérents.

Aidons des personnes à garder contact avec le monde du travail



Depuis maintenant 17 ans l'association AVIE accueille et aide les personnes en recherche d'emploi. L'association est spécialisée dans la mise à disposition de personnel auprès des particuliers, collectivités et entreprises. Pour les bénéficiaires de ces services, c'est la garantie du suivi de la mission confiée, tout en étant dégagés des soucis de recrutement et de formalités administratives liées à l'embauche d'un salarié puisque AVIE est l'employeur. Pour plus de renseignement, appelez au 05. 63. 91. 90. 09 pour un RDV ou un renseignement ou par mail : contact82@avie-asso.fr

BRÈVES



Marchés de plein vent

Notre commune a la chance d'accueillir deux marchés, les mardi et dimanche. Un travail a été effectué avec les commerçants du marché du dimanche pour actualiser le règlement. Ce sera un marché réservé aux activités de l'alimentaire et aux producteurs, il était nécessaire de le réaffirmer en raison d'autres demandes parvenant en mairie. Un nouveau linéaire a été adopté, ce qui permettra peut-être d'accueillir quelques commerçants supplémentaires.

Pour le marché du mardi, les dates des animations 2018 ont été arrêtées : 13 mars, 24 avril, 24 juillet et 25 septembre pour gagner des bons d'achats, le 22 mai pour les bouquets et le 18 décembre pour les paniers garnis.

Afin de soutenir les commerçants qui animent ces deux marchés, le conseil municipal à l'unanimité et ce depuis plusieurs années n'augmente pas les droits de place. Aux montéchois maintenant de continuer à faire vivre et à développer ces marchés.

RAPPEL : Un minibus municipal gratuit ,avec chauffeur, permet aux personnes âgées et à mobilité réduite d'aller faire leurs courses au marché du mardi matin. Pour profiter de ce service mis en place par la mairie, il vous suffit juste d'appeler l'accueil au : 05 63 64 82 44

Désertification médicale : mieux vaut prévenir que guérir !

Cela n'a pas dû vous échapper avec les gros titres de la presse locale, certaines communes

du département rencontrent des difficultés pour le remplacement des médecins généralistes partant à la retraite. Ce problème a été abordé par un médecin montéchois le Dr Frédérick Guittard auprès des élus municipaux. Une rencontre a également été organisée avec le Dr May responsable national du syndicat des praticiens en centre de santé. Afin de connaître avec plus de précision les intentions et la vision de l'avenir des médecins généralistes montéchois, Monsieur le Maire leur a adressé un courrier. La situation est donc suivie et les réponses des médecins permettront de dresser un tableau précis de la situation et de prendre les dispositions nécessaires s'il y a lieu afin de prévenir toute « pénurie » de praticiens.

La signalétique

Chacun a pu le constater, la signalétique d'orientation et d'indication de lieux, dans notre commune est obsolète. Elle a été réalisée au « fil de l'eau » et beaucoup de panneaux aujourd'hui ne correspondent plus au Montech de 2018.



Plus de trois types de signalétiques (et autant de fournisseurs) sont présents sur la commune, ce qui rend la mise à jour difficile. Nous avons lancé en 2017 une étude assistée du cabinet CAD Réalisations pour faire un état des lieux de l'existant, proposer une signalétique et programmer sa mise en place sur 2 à 3 ans en raison du coût de l'investissement que cela suppose. La fin de l'étude est prévue pour le début 2018 et les investissements s'échelonneront de 2018 à 2020.

EXPRESSION LIBRE

La parole aux élus de la majorité

2018 est là et les vœux adressés le 19 janvier à l'ensemble des montéchoises et des montéchois tout comme à l'ensemble du personnel communal sont imprégnés de ce souci d'exercer de la manière la plus cohérente la direction de la maison mairie de Montech.

Dans le contexte nouveau de l'intercommunalité l'exercice revêt une attention particulière notamment pour ce qui concerne les compensations de transfert de compétences. Les dispositions mises en œuvre dans le cadre d'une commission décisionnelle (parce que, en fait, les décisions sont reprises par l'assemblée délibérante) mériteraient des analyses affinées qui permettraient de ne pas mettre en difficulté financière notre commune. Cela constitue un exemple de l'investissement des élus communautaires issus de notre commune dans la mise en route de cette nouvelle intercommunalité.

Le débat sur les orientations budgétaires et le vote du budget pour 2018 qui va s'en suivre vont apporter des éléments de confortations des politiques voulues par notre majorité. Au-delà des phrases se sont bien les actes qui comptent et nous sommes à même de les lister.

A l'écoute, entouré de contraintes financières et administratives de plus en plus paralysantes, le groupe majoritaire du conseil municipal tient bon le cap et propose à notre ville de Montech une évolution en phase avec l'époque que nous vivons.

La parole aux élus de l'opposition

Le groupe d'opposition municipal «Pour Montech, tout simplement!» a déposé fin décembre la liste des noms qui la composent. Il s'agit de : monsieur Yves Perlin, madame Karine Riesco, monsieur Thierry Riba, monsieur Claude Valmary. Montéchoises et Montéchois, nous venons d'entrer dans cette nouvelle année 2018 et notre groupe de la minorité vous transmet, à vous et vos proches, tous nos meilleurs vœux de santé ; de bonheur et de joies , en espérant que tous vos projets se concrétisent.

2017 aura été une année riche de projets, que nous avons approuvés et portés : le démarrage du lycée ; la baisse de la délinquance ; la mise en place de la vidéo protection ; l'ouverture de la nouvelle Gendarmerie... Pour autant, il demeure de nombreux points d'amélioration restés sans réponse à date, comme : la revitalisation du centre bourg qui se meurt ; la circulation du pont du canal qui reste sans réponses face aux tensions de trafic ; la voirie, comme sur la route de CADARS qui est accidentogène pour tous les collégiens qui l'empruntent quotidiennement.

Et, même si certains sujets ne sont pas directement de la responsabilité de la municipalité, il reste de son devoir de mener à bien toutes les démarches auprès des instances responsables telles que la communauté de communes, le département ou la préfecture pour garantir la sécurité de ses concitoyens.

2018 sera une année charnière, avec le transfert de compétences qui se poursuit au travers de la loi NOTRE. Nous serons attentifs, sur le sujet sensible des charges financières ainsi que sur les conditions de transferts des effectifs. Sur ce dernier point, nous nous assurerons donc que les objectifs budgétaires (budget de fonctionnement et/ou d'investissements) soient clairement définis, pour qu'ils soient maîtrisés.

Nous serons également très attentifs à certains projets dits d'énergie renouvelable en veillant à ce que nos concitoyens aient le droit de se positionner quant aux avantages et inconvénients des solutions retenues.

Enfin, nous aurons , comme d'habitude, un œil averti sur les éventuelles dérives des impôts liée à l'intercommunalité.

Cette année, nous continuerons, donc, à œuvrer, encore, pour l'intérêt des Montéchoises et Montéchois, afin de proposer le meilleur développement pour notre belle ville.

Repas des Aînés

offert par la municipalité

Avec
ANIMATION

Mercredi 7 mars 2018

Salle Marcel Delbosc

Ouverture des portes à 11h30

Si vous êtes âgé(e) de 65 ans et plus, si vous désirez participer à ce repas offert par la municipalité, merci de vous inscrire avec votre conjoint(e), au secrétariat de la Mairie au plus tard le **vendredi 2 mars 2018**, à l'aide du coupon ci-dessous

Monsieur..... Prénom.....

Madame.....Prénom.....

Adresse précise :

Nombre de personnes :

Age (nécessaire pour déterminer les «aînés» du repas) :

Monsieur..... Madame.....

Avez-vous besoin d'un moyen de transport : oui non

Si oui indiquez votre numéro de téléphone